MAIRIE
DE
G O U D E L I N
22290

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260429-CCAS20260429008-DE

REGISTRE des DELIBERATIONS du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent LE FAUCHEUR.

Convoqués : Anne-Marie ROUAULT ; Anne-Yvette ILLIEN ; Nathalie LEFEBVRE ; Nathalie LE GOAS ; Bernard MALLARGE ; Doriane LE FORESTIER ; Alain SEHAN ; Morgane CAMUS CARIO ; Yolande MORICE ; Marie-Claire CASTEL ; Virginie DELESPIERRE ; Nadine COCGUEN ; Laurent LE FAUCHEUR.
Absent : /

Secrétaire de séance : Nathalie LEFEBVRE

DELIBERATION N° 20260429-008

Date de convocation : 21 avril 2026

Objet : Décision modificative budgétaire.

M. le Président explique qu'une cotisation est à payer chaque année à l'Urssaf pour les membres non élus du CCAS (soit 6 membres). Cette cotisation était de 20 € par membre jusqu'à présent si bien que 120 € ont été inscrits au BP 2026 (compte 6450).

Le bordereau de cotisation reçu indique que la cotisation a été revalorisée pour 2026 à 21 €, si bien qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire pour son mandatement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Cpte 623 - Publicité, relations publiques : - 6 €	Cpte 6450 - Charges de sécurité sociale : + 6 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative telle que proposé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Laurent LE FAUCHEUR